Décharge 2021: Fondation européenne pour la formation (ETF)

2022/2116(DEC) - 10/05/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de la Fondation européenne pour la formation (ETF) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 565 voix pour, 53 voix contre et 7 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers de la Fondation

Le budget final de la Fondation pour l'année 2021 s'élevait à **21.402.739 EUR**, soit une augmentation de 2,13% par rapport à 2020.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire déployés au cours de l'exercice 2021 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire élevé des crédits d'engagement de l'année en cours, soit 99,91%, ce qui représente une légère augmentation de 0,04% par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement était de 86,23%, soit une baisse de 9,43% par rapport à 2020.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- le programme de travail de la Fondation pour 2021 a été réalisé à 95,58%, soit le taux le plus élevé des cinq dernières années, avec un taux de réalisation dans les délais de 91,15%;

- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était exécuté à 102,3%, avec 88 agents temporaires nommés sur les 86 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 86 postes autorisés en 2020);

- la Fondation est invitée à accorder la plus grande priorité à l'équilibre géographique dans ses procédures de recrutement et à signaler toute évolution à cet égard à l'autorité de décharge;

- la soumission électronique des appels d'offres est devenue la norme au sein de la Fondation;

- la Fondation a accéléré la numérisation des processus internes, tels que les ressources humaines, les flux financiers, la signature électronique et la gestion des achats, ainsi que l'interaction externe, telle que l'utilisation d'outils numériques en ligne pour les échanges et les réunions;

- en 2021, la Fondation s'est engagée avec succès dans des partenariats médiatiques pour une campagne sur l'avenir du travail et sur l'avenir de l'apprentissage, qui a trouvé un écho auprès d'un large public.